

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Année 2024

Approuvé en séance du Comité Syndical du 19 juin 2025

- ✓ Mis en place dès 1995, le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)** est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.
- ✓ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un **observatoire national des services d'eau et d'assainissement** mis en place et piloté par l'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** devenu par la suite **Office Français de la biodiversité (OFB)**.
- ✓ Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés depuis l'année 2009 (exercice 2008). Ces indicateurs sont à la base de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement et doivent être renseignés sur son site internet. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement constitue un élément du système national d'information sur l'eau mis en place par l'OFB
- ✓ Le RPQS est transmis en sous-préfecture et à chaque commune adhérente qui doit le présenter à son conseil municipal.

# SOMMAIRE

## NOTE LIMINAIRE

Historique du SMEVH

Fiche signalétique du SMEVH

## I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi

1.2 Le nombre d'habitants desservis (D101.0)

1.3 Les ressources

1.4 Les Volumes distribués

1.5 Le réseau

1.6 Les réservoirs

## II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

2.2 Facture d'eau type (120 M3) (D102.0)

2.3 Recettes

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

3.2 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

3.4 Rendement du réseau de distribution

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

## IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice et montants des subventions

4.2 Etat de la dette du service

4.3 Amortissements

4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de dernier exercice

4.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour 2025-2026

## V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION ECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P109.0)

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

## HISTORIQUE

Au début de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les élus du syndicat ont fait construire la station de pompage, en bordure de l'Hérault, sur la commune de Cazouls d'Hérault.

A partir de cette station ont été construites les canalisations destinées à alimenter les communes adhérentes au syndicat, qu'elles soient situées sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Hérault.

Deux canalisations en acier reliaient la station aux réservoirs intercommunaux principaux de Roque Maurel sur la rive droite et du Mas d'Affre sur la rive gauche.

Ces canalisations d'un diamètre de 350 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche sont toujours en activité.

Depuis, dans la station de pompage, cinq pompes refoulent l'eau dans les réservoirs de Roque Maurel et le nouveau réservoir de tête de la rive gauche, le réservoir de Saint Mamert (le réservoir du Mas d'Affre est alors devenu le réservoir communal de Saint-Pargoire). Mi 2025 une nouvelle usine de production équipée de 4 pompes viendra se substituer à l'ancienne usine historique.

La commande des pompes se fait grâce à des commandes gérées par lignes GSM.

A partir des réservoirs intercommunaux de Roque Maurel et de Saint Mamert, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.

Sur la rive gauche de l'Hérault, une partie de la commune d'Aumelas est alimentée à partir de pompes de reprise installées dans le réservoir de Vendémian. En effet, les deux réservoirs d'Aumelas sont situés au-dessus du niveau de tous les autres réservoirs.

- ✓ Le forage de Saint Mamert sur la commune de Plaissan a été créé en 1993.
- ✓ Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaires. Son débit actuel est de 100 m<sup>3</sup>/heure.
- ✓ Cette opération fût complétée par la construction du réservoir de Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1250 m<sup>3</sup>. A partir de ce réservoir le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou de dysfonctionnement à la station de Cazouls d'Hérault.

### De nos jours.....

Tous les réservoirs sont équipés d'un système de télé surveillance couplé par un système d'alarme anti-intrusion, conditionnant leur accès à la présence impérative d'un agent du SMEVH. Depuis 2015, le SMEVH a équipé les réservoirs d'un dispositif automatique de basculement vers le réseau intercommunal d'adduction en cas d'intrusion dans les ouvrages.

La capacité de la ressource en eau doit satisfaire à l'alimentation d'un nombre d'abonnés en croissance permanente, conséquence logique de surfaces constructibles importantes incluses dans les documents d'urbanisme en place sur le territoire.

### Les actions mise en œuvre...

Un Schéma Directeur du réseau d'adduction validé en 2008 a été révisé en 2024 visant :

- ✓ Au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, et leurs intentions d'extension.
- ✓ A l'évaluation et à la présentation des différents scénarii quant aux besoins en eau aux échéances 2025, 2030, 2035, 2040, 2045 et 2050 mais également les travaux nécessaires sur réseaux de transports intercommunaux, capacités de stockage voire recherche en eau pour augmenter et diversifier la ressource.

Les politiques d'orientation suivantes :

- ✓ Animation, menée par le SMEVH, auprès des agriculteurs locaux du volet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en coordination avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental de l'Hérault, mais également de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du service de Police de l'Eau de la DDTM ;
- ✓ Réalisation de schémas directeurs communaux.
- ✓ Rédaction d'un PGSSE

La programmation des travaux issue des conclusions du schéma directeur :

- En septembre 2019, le comité syndical a délibéré pour valider les travaux de l'infrastructure de la prochaine mandature 2020-2026 (24M€ HT) ainsi que les financements associés par 7 lignes d'aqua-prêts de la CDC-Banque des territoires à hauteur de 15 M€. Ces travaux se termineront en 2027.
- Bien évidemment, le suivi prévisionnel de cette étude dépend de sa stricte application, de la maîtrise parfaite de l'urbanisme par les collectivités adhérentes, d'un accord certain d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau conforme aux propositions des hydrogéologues
- Ainsi, programmations techniques et financières sont planifiées à court, moyen et long terme, et permettent d'évaluer les incidences sur le prix de l'eau.

## FICHE SIGNALÉTIQUE DU SYNDICAT

- ✓ Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est régi par le code des collectivités territoriales et est soumis aux règles de la comptabilité publique.
- ✓ Conséquences de la loi NOTRe, depuis le 29 novembre 2016, le SIEVH a été transformé en « syndicat mixte ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 40 délégués sont des délégués communautaires car les cinq EPCI du périmètre syndical siègent en représentation-substitution.
- ✓ Le « Comité Syndical » se compose de 40 membres, 2 membres par commune du périmètre syndical.
- ✓ Le « Bureau Syndical » est composé du Président, de 10 Vice-présidents et de 5 membres.
- ✓ L'autorité territoriale est détenue par le Président qui représente l'exécutif du syndicat.
- ✓ Le SMEVH est organisé en commissions dont la commission d'appel d'offres qui revêt un caractère obligatoire.
- ✓ A côté des élus, deux services font fonctionner le SMEVH. Ces services sont composés de 24 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le siège social du SMEVH se trouve :

2 route de Boyne

34120 CAZOULS D'HERAULT

Téléphone 04 67 25 28 29 – Fax 04 67 25 19 78

Courriel : [smevh@smevh.fr](mailto:smevh@smevh.fr)

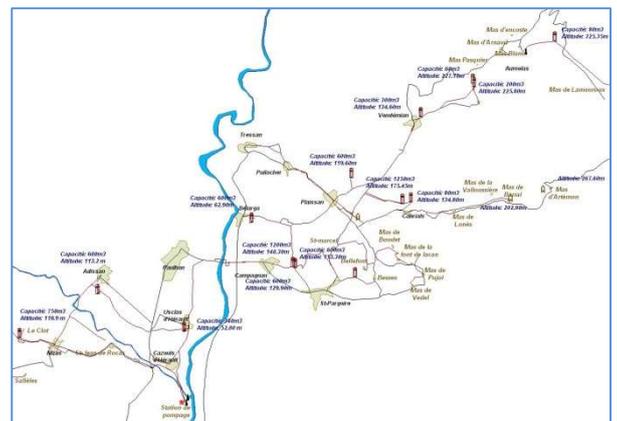
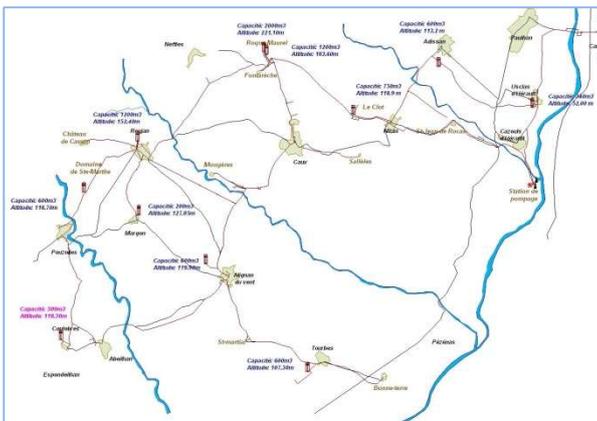
Site internet : [www.eau-vallee-herault.fr](http://www.eau-vallee-herault.fr)

Horaires : 8h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00

Un service d'astreinte est disponible 7j/7 et 24h/24 au 04 67 25 28 29 en dehors des heures d'ouverture des bureaux au public

## Rive droite

## Rive gauche



## I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 1.1 – LE TERRITOIRE

#### 20 Communes

Abeilhan, Adissan, Alignan du vent, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Caux, Cazouls d'Hérault, Coulobres, Margon, Nizas, Plaissan, Pouzolles, Puilacher, Roujan, Saint Pargoire, Tourbes, Tressan, Usclas d'Hérault, Vendémian rattachées à cinq EPCI, à savoir Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais et Communauté de communes des avant-monts.

#### 2 Communes clientes

Espondeilhan et Neffiès

### 1.2 – LA POPULATION

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés
ABEILHAN	1847	917	NIZAS	675	431
ADISSAN	1371	703	PLAISSAN	1635	860
ALIGNAN DU VENT	1785	1031	POUZOLLES	1233	793
AUMELAS	602	326	PUILACHER	658	263
BELARGA	668	359	ROUJAN	2340	1517
CAMPAGNAN	731	372	SAINT PARGOIRE	2476	1300
CAUX	2730	1636	TOURBES	2043	1055
CAZOULS D'HERAULT	425	266	TRESSAN	711	385
COULOBRES	380	202	USCLAS D'HERAULT	444	216
MARGON	778	429	VENDEMIAN	1182	609

- ✓ La population desservie au **31/12/2024** sur les 20 communes était de **24.714** habitants soit une augmentation de la population de **1,67 %** par rapport à 2023.
- ✓ Avec les communes clientes, la population desservie totale est de **26.955** habitants.
- ✓ Le nombre d'abonnés au **31/12/2024** sur les 20 communes était de **14.078**, soit une augmentation de **0,30 %** par rapport à 2023. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 408.

**La densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **40,31** abonnés/km au **31/12/2024** (39,92 abonnés/km au 31/12/2023).

**Le nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,717** habitants/abonné au **31/12/2024** (1,735 habitants/abonné au 31/12/2023).

**La consommation moyenne par abonné** (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **127,45** m<sup>3</sup>/abonné au **31/12/2024** (127,57 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).

## 1-3 - LES RESSOURCES

- Le SMEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :
  - Station de pompage de Cazouls d'Hérault
  - Forage de Saint Mamert
- Le SMEVH s'est doté de 3 débitmètres au départ de chaque station et de compteurs en ligne disposés sur l'ensemble du réseau afin d'assurer un suivi de son fonctionnement.

VOLUMES PRELEVES EN 2024		
	STATION DE CAZOULS D'HERAULT	FORAGE DE SAINT MAMERT
RIVE GAUCHE	501 524 m <sup>3</sup>	398 179 m <sup>3</sup>
RIVE DROITE	1 051 598 m <sup>3</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 553 122 m<sup>3</sup></b>	<b>398 179 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 951 301 m<sup>3</sup></b>	
<b>Par rapport à 2023</b>	<b>+ 4,32%</b>	

## 1-4 - LES VOLUMES DISTRIBUÉS

CONSOMMATION TOTALE 2024 PAR COMMUNE					
Communes réseau rive droite	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>
ABEILHAN	121 846	ADISSAN	76 643	PUILACHER	84 566
ALIGNAN DU VENT	135 196	AUMELAS	34 086	SAINTE PARGOIRE	188 369
CAUX	190 608	BELARGA	63 919	TRESSAN	36 244
COULOBRES	24 661	CABRIALS	25 247	USCLAS D'HERAULT	23 366
MARGON	45 043	CAMPAGNAN	47 463	VENDEMIAN	70 161
POUZOLLES	101 776	CAZOULS D'HERAULT	28 955		
ROUJAN	167 437	NIZAS	45 289		
TOURBES	145 912	PLAISSAN	123 672		
Communes clientes	13 826				
<b>Total Rive droite</b>	<b>946 305</b>			<b>Total Rive Gauche</b>	<b>847 980</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 794 285 m<sup>3</sup></b>		

VOLUMES CONSOMMÉS en m <sup>3</sup>	2023	2024	Variation
Communes Rive Gauche	825 146	847 980	+2,76%
Communes Rive Droite	942 424	946 305	+0,42%
<b>Total</b>	<b>1 767 570</b>	<b>1 794 285</b>	<b>+1,51%</b>

## PART DES CONSOMMATIONS COMMUNALES PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION GÉNÉRALE

	2023	2024
Consommation globale	1 780 789	1 794 285
Consommation des abonnés	1 442 431	1 556 863

### 1.6- LE RESEAU

	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire
Refoulement Rive Droite	12 050	AUMELAS CABRIALS	22 010	PUILACHER	6 140
Refoulement Rive Gauche	19 050	BELARGA	6 150	POUZOLLES	14 7100
Gravitaire Rive Droite	44 060	CAMPAGNAN	6 200	ROUJAN	23 590
Gravitaire Rive Gauche	21 570	CAUX	30 080	SAINT PARGOIRE	27 060
Adduction / distribution	2 320	CAZOULS D'HERAULT	5 060	TOURBES	17 510
<b>Total des réseaux intercommunaux</b>	<b>99 050</b>	COULOBRES	3 850	TRESSAN	7 230
ABEILHAN	12 060	MARGON	6 920	USCLAS D'HERAULT	3 680
ADISSAN	10 440	NIZAS	10 300	VENDEMIAN	7 820
ALIGNAN DU VENT	15 800	PLAISSAN	12 830	<b>Total des réseaux communaux</b>	<b>250 160</b>
<b>Longueur totale du réseau</b>			<b>349 210 m</b>		

**1-7 LES RESERVOIRS**

Réservoirs rive gauche	Volume en m <sup>3</sup>	Réservoirs rive droite	Volume en m <sup>3</sup>
Aumelas (Mas Blanc)	80	Adissan	600
Aumelas (petit réservoir)	60	Nizas (Reprise et distribution)	3120
Aumelas (gros réservoir)	200	Caux	1200
Aumelas (Mas de Barral)	7	Roque Maurel	2000
Cabrials	80	Roujan (2 réservoirs)	1800
Vendémian	340	Alignan du Vent	600
Saint Mamert	1250	Tourbes (2 réservoirs)	1200
Plaissan	600	Pouzolles (2 réservoirs)	1200
Bélarga	600	Coulobres	200
Campagnan	600	Margon (2 réservoirs)	600
Saint Pargoire (2 réservoirs)	1800	Abeilhan	600
Usclas d'Hérault	370	Puilacher	600
		<b>TOTAL pour 30 réservoirs</b>	<b>19 707 m<sup>3</sup></b>

**II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES**

**2.1 – MODALITES DE TARIFICATION**

Tarifs	01/01/2024	01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Compteur DN 15 mm	100,00	120,00
Compteur DN 20 mm	140,00	168,00
Compteur DN 25 mm	180,00	216,00
Compteur supérieur à DN 25 mm	630,00	756,00
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>		
Abonné domestique	1,19 (0 à 70 m <sup>3</sup> )	1,31 (0 à 70 m <sup>3</sup> )
	1,32(71 à 300 m <sup>3</sup> )	1,52 (71 à 300 m <sup>3</sup> )
	1,45(181 à 300 m <sup>3</sup> )	1,6 7(181 à 300 m <sup>3</sup> )
	1,74 (301 à 500 m <sup>3</sup> )	2,09 (301 à 500 m <sup>3</sup> )
	2,13 (plus de 500 m <sup>3</sup> )	2,56 (plus de 500 m <sup>3</sup> )
Communes adhérentes	1,00	1,52
Commune cliente – Espondeilhan	2,00	3,00
Commune cliente – Neffiès	2,00	3,00
<b>Taxes et Redevances<sup>1</sup></b>		
<b>Montant des taxes et redevances (€ HT/m3)</b>		
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	0.08	0.10

**2.2 – FACTURE D’EAU TYPE (D102.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d’un ménage de référence selon l’INSEE (120 M3/an) sont :

Facture 120 m <sup>3</sup>	01/01/2024	01/01/2025	Variations
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Montant HT</b>	<b>249,30</b>	<b>287,20</b>	<b>+ 15,20 %</b>
Part fixe annuelle	100,00	120,00	
Part proportionnelle	149,30	167,20	
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Montant HT redevances</b>	<b>43,20</b>	<b>45,60</b>	<b>+ 5,55 %</b>
Agence de l’Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	9,60	12,00	
Agence de l’Eau - Pollution	33,60	33,60	
<b>Montant TVA</b>	<b>16,09</b>	<b>18,30</b>	
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>308,59</b>	<b>351,10</b>	
<b>Prix TTC au M3</b>	<b>2,57</b>	<b>2,92</b>	<b>+ 13,62 %</b>

**2.3 – LES RECETTES**

Compte	Intitulé	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
70	Produits	5 313 786,06	6 288 675,04
74	Dotation subvention	61 754,00	96 462,50
75	Locations antennes sur bâtiments	13 561,46	36 383,75
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 823,94	10 845,32
042	Transfert de subvention	466 398,09	471 481,69
013	Remboursement sur rémunération	7 514,76	5 927,32
002	Excédent antérieur reporté	800 046,01	416 173,94
	<b>Total</b>	<b>6 672 884,82</b>	<b>7 325 949,49</b>

## Détail du compte 70

Article	Intitulé	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
70111	Vente d'eau aux abonnés	2 989 221,06	4 011 726,48
701251	Redevance prélèvement	115 484,35	103 003,75
701241	Redevance pour pollution	392 783,64	426 541,24
704	Travaux	114 292,00	48 713,19
70612	Redevance pour modernisation de réseaux de collecte	149 761,21	112 234,06
70611	Redevance assainissement	1 429 264,45	1 419 571,26
7065	Produits des commissions de recouvrement pour prélèvement assainissement	24 691,00	36 707,00
7068	Autres prestations de services (déplacements divers et prestations du syndicat)	45 347,10	71 382,23
7078	Autres marchandises	4 474,73	5 227,10
708	Produits des activités annexes (mise à disposition du personnel, remboursement divers)	46 468,52	53 568,73
	<b>Total</b>	<b>5 313 786,06</b>	<b>6 288 675,04</b>

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

**3-1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)**

- Calcul : nombre de prélèvement microbiologiques conformes / nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés en 2024 X 100

$$\text{Valeur} = 58 \text{ conformes} / 58 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

**3-2 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie (P102.1)**

- Calcul : nombre de prélèvement physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés en 2024 X 100

$$\text{Valeur} = 64 \text{ conformes} / 64 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

\* = chiffres non transmis dans SISPEA pour 2024, calculés sur la base des rapports reçus

**3-3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

Nombre de points possible	Intitulé	Points Acquis
<b>A</b>	<b>PLAN DES RÉSEAUX</b>	
10	<u>VP.236</u> - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	<b>+10</b>
5	<u>VP.237</u> - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+5</b>
10	<u>VP.238</u> - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	<b>+10</b>
<b>B</b>	<b>INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b>	
1 à 5	<u>VP.239</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>+4</b>
0	<u>VP.240</u> - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>0</b>
0 à 15	<u>VP.241</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<b>+13</b>
<b>C</b>	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b>	
0 à 10	<u>VP.242</u> - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.243</u> - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+10</b>
10	<u>VP.244</u> - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.245</u> - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	<b>+10</b>
10	<u>VP.246</u> - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	<b>+10</b>
10	<u>VP.247</u> - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	<b>+10</b>
10	<u>VP.248</u> - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>+10</b>
5	<u>VP.249</u> - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	<b>+5</b>
<b>Total</b>		<b>117 points</b>

**3-4 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

- Règle de calcul : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100  
 Valeur = (1 563 978 m3 / 1 951 301 m3) X 100 = **80,15 %** (+2,51% par rapport à 2023)

**3-5 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

- Règle de calcul : (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 794 285 m3 – 1 556 863 m3) / 349.21 km/ 365 jours = **1.86**

**3-6 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

- Règle de calcul = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 794 285 m3- 1 563 978 m3) / 349.21 km/ 365 jours = **1,80**

ETUDE DES PERTES D'EAU

- ✓ Le SMEVH a réparé 81 fuites durant l'année 2024 (85 en 2023)
  - 10 fuites sur le réseau intercommunal
  - 71 fuites sur le réseau communal
- ✓ En 2024, les nettoyages de réservoirs ont nécessité la vidange de 50 cuves (30 réservoirs sur 30).

**3-7 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

- Règle de calcul = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/2024) X 100  
 Valeur = 11 096 ml / 5 / 349 210 ml X 100 = **0,063%** (0,65 en 2023)

**3-8 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)**

Valeur de l'indicateur (Cazouls) = **100%** (\*)  
 Valeur de l'indicateur (Saint Mamert) = **80%** (\*)

\* = chiffre transmis par la DDTM 34

**IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**4-1 – MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET MONTANT DES SUBVENTIONS**

- Dépenses d'investissement réalisées en 2024 4 460 450,92 €
- Subventions d'investissement perçues en 2024 1 416 525,52 €

**4.2 – ETAT DE LA DETTE**

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2024	Annuité payée au cours de l'exercice	dont intérêts	dont capital
15 805 000,00 €	12 511 139,40 €	885 760,16 €	424 609,62 €	461 150,54 €

**4.3 – AMORTISSEMENTS**

<b>280</b>	Amortissements des immobilisations incorporelles	<b>17 302,53</b>
<b>281</b>	Amortissements des immobilisations corporelles	<b>1 025 225,99</b>
<b>Total</b>		<b>1 042 528,52</b>

**4-4 – PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Par délibération du 2 décembre 2024, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2025 et 2026 suivantes :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2025	2026
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 8)	55.000	
Délocalisation de la station de pompage du Mas de Barral à Aumelas	50.000	
Equipement et raccordement du forage « Le Pré » à Cazouls d'Hérault	240.000	
Réhabilitation du réservoir de Nizas		430.000
Réhabilitation du réservoir de Bélarga		263.000
Réhabilitation du réservoir de Plaissan		268.000
Réhabilitation du surpresseur du Mas Blanc à Aumelas	60.000	
Renouvellement du réseau communal d'Aumelas	95.000	
Renouvellement du réseau communal d'Adissan	180.000	
Boucle intercommunale Vendémian-Saint Mamert		1.500.000
Construction d'une nouvelle bache de stockage à Roque Morel		1.400.000
<b>TOTAL</b>	<b>680.000</b>	<b>3.861.000</b>

**V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

**5-1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)**

Le syndicat a passé une convention avec le Conseil Général de l'Hérault concernant le FSL en date du 26/07/2017 (délibération du 26/07/2017). Le montant versé en 2024 est de 7.329,36 € (7.141,78 € en 2023)

Les admissions en non-valeur et créances éteintes en 2024 sont de 2.482,14 € (3.206,80 € en 2023)

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2023	2024
	<b>Indicateurs descriptifs du service</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 541	26 955
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,57 €	2,92 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 H	48 H
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117 points	117 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,18%	80,15%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,56	1,86
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,40	1,80
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,065%	0,063%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Cazouls)	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Saint Mamert)	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	10 348,58 €	9 811,50 €